



European Draughts Confederation

Founded in Tallinn on 13.08.1998 – Recognized in Trieste on 16.11.2021

Headquarter: Largo Lauro De Bosis n. 15 – 00135 ROME (Italy)

www.europedraughts.org - board@europedraughts.org

Tax Code 96507400586

Numéro de Protocole EDC: 065/2026/ Actes

Date: 18 Juin 2026

Réunion du Comité de Direction n.4 – 2026, la vingt-quatrième du Comité de Direction élu le 05.08.2023.

Le jeudi 28 mai, à 19h30, le Comité de Direction s'est réuni en ligne via l'application de visioconférence Zoom, en présence de Carlo A. Bordini (Président d'EDC - ITA), Tarmo Tulva (Vice-président et Directeur des Tournois - EST), Johan Demasure (Vice-président Adjoint et Directeur des Tournois Jeunes et Moins de 27 ans - BEL), Jan Zioltkowski (Directeur des Tournois des Vétérans - GER), Magda Pawlowska (Directrice Technique, Responsable du calendrier FMJD - POL), Rik Keurentjes (Président de la Commission des Athlètes, Entraîneurs et Arbitres - NED), Feliks Shepel (Responsable des Dames-64 - UKR), Glib Ushakov (Responsable du marketing international - UKR), Aare Harak (Auditeur - EST) et Bellita D. Dottor (Secrétaire générale - ITA).

Ester Van Muijen (Auditrice – NED) et Bart Stegeman (Auditeur – SLO) étaient absents.

Agenda:

- 1. Discours d'ouverture du Président;**
- 2. Lecture et ratification du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction précédent (n. 3/2026) ;;**
- 3. Cotisation annuelle EDC 2026 : statut (payée ou non) et décision ;**
- 4. Calendrier EDC 2026:**
 - 4.1. Championnats d'Europe des Jeunes 2026;**
 - 4.2. À propos des 1ers Championnats d'Europe de Dames-64 qui se sont déroulés en Italie ;**
 - 4.3. Divers points concernant le calendrier.**
- 5. Évolution de la situation concernant la création de la Fédération Suédoise de Dames (SDF) ;**
- 6. Autres évaluations diverses et possibles.**

Concernant le point **1. Discours d'ouverture du Président**, C.A. Bordini, a salué l'assemblée et a ouvert la discussion sur le point **2. Lecture et ratification du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction précédent (n. 3/2026)**.

Le texte a été approuvé sans modification ni ajout.

Concernant le point **3. Cotisation annuelle EDC 2026: statut (payée ou non) et décision**, le président a indiqué que les fédérations ukrainienne et française avaient régularisé leur position quant au paiement des cotisations, tandis que pour la Fédération azerbaïdjanaise de Dames, le Comité a accepté qu'elle paye en espèces lors du prochain tournoi (en raison des coûts élevés des virements bancaires). Il a montré son écran pour étayer ses propos.

Voici la liste des pays disposant d'une Fédération nationale de jeu de dames en règle et à jour de ses paiements de cotisation annuelle EDC 2026 : Belgique, République tchèque, Estonie, France, Allemagne, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Ukraine.

Concernant le point **4. Calendrier EDC 2026: 4.1. Championnats d'Europe des Jeunes 2026; 4.2. À propos des 1ers Championnats d'Europe de Dames-64 qui se sont déroulés en Italie ; 4.3. Divers points concernant le calendrier**, et plus particulièrement le point 4.1, le Président a demandé à T. Tulva des informations complémentaires. Ce dernier a répondu que tout était en cours d'élaboration et consultable dans la base de données créée à cet effet. Les informations seront plus précises et complètes lors de la prochaine réunion, et le nombre d'inscriptions d'équipes a déjà dépassé toutes les attentes. Quant aux coûts généraux des

événements pour les équipes sportives des différentes fédérations de Dames, l'équilibre entre les frais de déplacement et d'hébergement est assurément favorable, compte tenu de la situation géographique du lieu d'accueil et de son infrastructure.

Concernant **4.2. À propos des 1ers Championnats d'Europe de Dames-64 qui se sont déroulés en Italie**, plus précisément à Misano Adriatico (Ravenne), C.A. Bordini a indiqué que douze joueurs, représentant cinq fédérations, y ont participé. Malgré un nombre réduit de participants et de pays, ce championnat constituait une nouveauté et fut donc une réussite pour sa première édition : une étape importante et novatrice qui contribue au développement des principaux jeux de dames/checkers en Europe.

Les arbitres ont fait preuve d'efficacité, notamment le jeune arbitre principal Denijs Vilhelms Krauklis (Lettonie), qui a impressionné par son aisance, sa gestion du tournoi, la rapidité avec laquelle il a enregistré les résultats mis à jour, ainsi que par son assurance et son attention, malgré son rôle d'assistant lors des expériences précédentes. L'EDC est d'autant plus satisfaite d'avoir confié l'arbitrage à un arbitre aussi talentueux lors de ce Championnat d'Europe. Renzo Rubele (Italie) a également apporté une précieuse contribution. Tous deux méritent d'être considérés pour de futurs engagements lors de compétitions de dames de haut niveau, aux côtés des arbitres plus expérimentés.

En ouvrant le point **4.3. Divers points concernant le calendrier**, le Président a confirmé le maintien des Championnats d'Europe de jeu de dames (hommes, femmes et jeunes) déjà programmés : par exemple, celui qui se tiendra du 13 au 15 novembre à Foggia (Italie), en marge du match pour le titre mondial GAYP opposant le champion en titre, Matteo Bernini, au Grand Maître Alexander Moiseyev.

Aucun changement ni ajout n'a été apporté au calendrier des autres championnats.

Concernant le point **5. Évolution de la situation concernant la création de la Fédération Suédoise de Dames (SDF)**, le président a indiqué avoir échangé un courriel avec Bengt Kvisth, représentant de la future Fédération, et avoir pris connaissance de leur logo, qu'il a trouvé intéressant. La SDF prévoit d'organiser son premier championnat de Suède (10x10) en avril/mai prochain. Afin de leur témoigner un accueil chaleureux et de les soutenir, après l'envoi de leur demande d'adhésion et de leurs statuts, le président a proposé de leur offrir la gratuité de l'adhésion annuelle pour le reste de l'année en cours, proposition immédiatement acceptée par le Comité. La Fédération suédoise de dames pourra devenir membre ordinaire en 2027, après approbation formelle de l'Assemblée Générale.

Tous les points sont importants lors d'une réunion, mais le Comité était impatient d'avoir une discussion sincère, honnête et approfondie sur la déclaration du CIO (Comité International Olympique), adoptée à l'unanimité le 7 mai 2026 et consultable sur son site officiel sous le titre « *Le CIO ne recommande plus de restrictions à la participation des athlètes biélorusses* ». Cette déclaration semble clairement encourager la participation des athlètes biélorusses à toutes les compétitions sportives sans aucune restriction.

Le sous-titre de la déclaration est le suivant : « *Le Comité exécutif du Comité International Olympique (CIO) ne recommande plus aucune restriction à la participation des athlètes biélorusses, y compris les équipes, aux compétitions régies par les Fédérations Internationales (FI) et les organisateurs d'événements sportifs internationaux. Le Comité exécutif du CIO a levé aujourd'hui les conditions de participation recommandées aux Fédérations Internationales et aux organisateurs d'événements sportifs internationaux du 28 février 2022 et du 28 mars 2023 concernant le Bélarus et les athlètes biélorusses, y compris les mesures de protection.* »

Le CIO a également expliqué les raisons de sa décision : « *Face à la complexité croissante du contexte géopolitique actuel, notamment la multiplication des guerres et des conflits, et dans un contexte d'instabilité mondiale grandissante, le CIO se doit de maintenir sa mission : préserver une plateforme sportive véritablement mondiale, fondée sur des valeurs et porteuse d'espoir pour le monde.* » Le CIO a même précisé que « *le droit fondamental des athlètes d'accéder au sport et de concourir librement, sans ingérence politique ni pression gouvernementale, a été confirmé par le Comité exécutif du CIO en septembre 2025 et réaffirmé lors du Sommet olympique de décembre 2025. Le CIO réaffirme que la participation des athlètes aux compétitions internationales ne doit pas être limitée par les actions de leurs gouvernements, y compris leur implication dans une guerre ou un conflit.* »

C. A. Bordini souhaitait faire entendre les différentes opinions des membres estimés du Comité, conscient que ce sujet pouvait susciter des réactions mitigées.

Il a été rappelé que le sport n'est pas politique, que la Biélorussie n'est pas la Russie, et le comportement des membres de la Fédération biélorusse de Dames au cours des quatre dernières années a également été pris en compte.

Il a également été exprimé avec tristesse, et soutenu par certains, que les enfants ne devraient pas toujours être punis par les conséquences de l'histoire ; on a rappelé, une fois de plus, ce qui s'est passé et se produit encore chaque jour dans les zones de guerre, et en même temps, on a souligné que ceux qui étaient de jeunes joueurs de dames au début du conflit en Ukraine (et qui n'ont pas joué depuis 4 ans) sont aujourd'hui adultes, et qu'ils pourraient être punis, une fois de plus, par des restrictions liées à l'âge.

Il a ensuite été dit qu'analyser le problème du point de vue ukrainien, sous l'angle sportif, est très difficile car la géopolitique joue contre l'Europe, tandis qu'en dehors de ses frontières, la question est complètement différente et irréaliste, et il semble que seule l'Europe devrait s'en occuper.

La discussion s'est poursuivie et s'est concentrée sur plusieurs points d'accord :

- Premièrement, tous les membres du Comité ont rappelé leur opposition à la guerre et à l'agression russe contre l'Ukraine, qui ont causé et continuent de causer de nombreuses victimes civiles et innocentes ;
- Deuxièmement, il a été clairement convenu que toute participation à un tournoi, quel qu'il soit, devait se faire dans le respect des restrictions relatives au drapeau et à l'hymne national, en évitant toute référence à la politique ;
- Enfin, il a été clairement indiqué que l'on préférerait autoriser en priorité la participation des jeunes joueurs aux tournois de Dames et reporter celle des adultes.

Tout le Comité était conscient de la difficulté de la question et de la nécessité pour la FMJD de trancher définitivement.

Finalement, après une discussion approfondie, le président a déclaré qu'il était possible de prendre le temps de la réflexion et de rédiger un document dans lequel chacun puisse se reconnaître, même partiellement. Après avoir écouté chaque membre et pris en considération le rôle essentiel de l'EDC au sein de la FMJD, il a ajouté que l'EDC devait rester proactive et dynamique. Le président, C.A. Bordini, estime qu'il lui incombe, de par sa fonction, d'élaborer son propre document de propositions. Il rassemblera les positions du Comité de l'EDC et les soumettra au conseil exécutif de la FMJD.

Il est optimiste et confiant quant à la possibilité que la FMJD trouve une solution raisonnable à cette question délicate et difficile.

En ce qui concerne le point **6. Autres évaluations diverses et possibles**, aucun sujet n'a finalement été suggéré.

La prochaine réunion du Comité de Direction a été fixée au 30 juin à 19h30, heure de Rome.

Vers 21h00, le président a remercié les membres pour leur participation et a déclaré la réunion en ligne close.

Le président du Comité d'EDC
Carlo A. Bordini